INFO VOIRIE
Février 2022

EDITO

Cette lettre d'information voirie à destination de tous les élus communautaires a pour objectif de renforcer la communication et d'aider à la transparence et compréhension d'une compétence éminemment complexe et onéreuse. Tous les mois, nous rendrons compte de l'avancement des travaux, du travail de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et nous traiterons des points d'information. En espérant que ce nouvel outil vous éclairera dans vos fonctions respectives et facilitera le travail de chacun et chacune d'entre nous.

Eric Darroux
Vice Président en charge de la Voirie

INFO SERVICES ET REGLEMENTATION
FAUCHAGE DÉBROUSSAILLAGE :

Cette prestation est nécessaire pour assurer la sécurité sur les abords des 438 km de voirie de la CCAA. Elle se déroule d'Avril à Septembre.
Reprenons la réglementation et pourquoi faucher l'herbe en bord de route est nécessaire :

LA SECURITE

- Délimitation du bord de la chaussée et des saignées
- Délimitation de la zone de récupération
- Dégagement de la visibilité des accotements
- Assurer la visibilité de la signilisation verticale

LA VIABILITE

- Assurer le fonctionnement des fossés
- Freiner l'envahissement de la végétation
- Permettre un usage des accotements

Cette prestation se déroule en plusieurs phases :

- Une première passe rapide en bordure d'accotements dite « passe de sécurité » pour marquer les limites de la chaussée, supprimer les effets de paroi et dégager la visibilité en courbe et aux intersections.
- Un débroussaillage.
- Une « passe de propreté : elle concerne l'ensemble des dépendances et vient reprendre et compléter le fauchage.

Karim Dahmani - Responsable technicien Voirie-Bâtiment

INFO TRAVAUX
AIGNAN :

Rue Saint Saturnin : les travaux de réfection de la rue permettront la mise en place d'une circulation piétonne avec des espaces végétalisés tout en assurant la mise en valeur de l'Eglise St. Saturnin classée. Le démarrage des travaux est prévu dans le courant du printemps 2022 jusqu'à la fin de l'été.

INVESTISSEMENT VOIRIE:

Le programme 2021 s'est achevé en janvier 2022 et le service voirie prendra contact avec les maires au printemps afin d'établir le programme voirie qui débutera cet automne.

INFO PRATIQUE
DÉBARDAGE :

Cette opération qui consiste au dépôt du bois coupé d'une parcelle jusqu'à la voie communale nécessite quelques précautions. Ces travaux de coupe doivent systématiquement faire l'objet d'une déclaration de travaux auprès de la mairie et de la CCAA. Cela permet d'établir un état des lieux contradictoire de la voie et de la présever par la prise d'arrêté de voirie lors du chargement du bois sur des transporteurs.

CONTACT

Voirie : 05.62.69.19.75 / ccaavoirie@armagnacadour.fr
Communication : 05.62.69.19.74 / bpujau@armagnacadour.fr / prouillard@armagnacadour.fr

armagnacadour.fr